VILLE DE SAINT-AVOLD

DEMANDE DE SUBVENTION EXERCICE 2027

à déposer au Centre Communal d'Action Sociale, contre signature, avant le 31 octobre 2026

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DELAI NE SERA PAS ACCEPTE

Pièces à joindre obligatoirement :
- **Bilan financier de la saison écoulée, certifié exact par le comité de l'association (signatures originales)**
- **Attestation bancaire**
- **Relevé d'identité bancaire ou postal**
- **Procès verbal de la dernière assemblée générale**
- **Copie des statuts et certificat d'inscription au registre des associations si nouvelle association ou si modification**
- **Contrat d'engagement républicain complété et signé**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ASSOCIATION

Nom de l'Association :

Siège social :

Résidence de l'activité :

Inscrite au registre des associations au Journal Officiel depuis le Volume : n°

Affiliation à une fédération sportive :
Agrément :

But de l'association :

SIREN/SIRET N° :
Pour bénéficier d'une subvention, l'association doit obligatoirement disposer d'un numéro SIRET. Si ce n'est pas le cas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE.

Date d'approbation des statuts :
Régime juridique de l'association :

Nombre d'adhérents et/ou licenciés :
Dont membres de St-Avold : Dont membres extérieurs :

Montant de la cotisation pour l'année en cours :

COMPOSITION DU BUREAU

	NOM Prénom	*Adresse postale*	*Téléphone*	*Nombre d'années dans la fonction*
PRESIDENT				
SECRETAIRE				
TRESORIER				

***ADRESSE ELECTRONIQUE DE L'ASSOCIATION* :**

COMPTE-RENDU DE L'ANNEE PRECEDENTE

I - BILAN FINANCIER SAISON 2025/2026

du _____ au _____

RECETTES :	**DEPENSES :**
Solde créditeur au : _____	Solde débiteur au : _____
Cotisation des membres : _____	Frais administratifs : _____
Subvention de la commune (à rappeler page 4) : _____	Manifestations, etc... : _____
Autres subventions : _____	Cotisations fédérales, etc... : _____
Produit des manifestations : _____	Frais de déplacement : _____
Autres recettes : _____	Dépenses d'équipement : _____
Pour mémoire : reste à encaisser au : _____	Autres dépenses : _____
Solde débiteur au : _____ à reporter	Solde créditeur au : _____ à reporter
TOTAL : ==========	**TOTAL** : ==========

La Ville se réserve le droit de demander la présentation des extraits des comptes bancaires de l'association

II - COMPTE-RENDU DES ACTIVITES REALISEES

PROJETS POUR L'ANNEE AU TITRE DE LAQUELLE LA DEMANDE EST FORMULEE

BUDGET PREVISIONNEL SAISON 2026/2027

RECETTES :	**DEPENSES :**
Solde créditeur au : _____	Solde débiteur au : _____
Reste à encaisser : _____	Frais administratifs : _____
Cotisation des membres : _____	Manifestations, etc... : _____
Produit des manifestations : _____	Cotisations fédérales, etc... : _____
Subventions autres que celles demandées à la commune : _____	Frais de déplacement : _____
Recettes diverses : _____	Dépenses d'équipement : _____
	Dépenses diverses : _____
TOTAL : ==========	**TOTAL** : ==========
Subvention demandée à la commune au titre de l'exercice 2027 : _____ (à détailler page 4)	
TOTAL GENERAL : ==========	

II - ACTIVITES PROJETEES

DETAILS RELATIFS A LA SUBVENTION DEMANDEE
EXERCICE 2027

Désignation	Montant demandé au titre de 2027	Obtenu en 2026
1/Fonctionnement général ***(uniquement pour les associations sportives, compléter les annexes I, II, III)***		
2/Subvention ponctuelle pour : Manifestations programmées *Joindre le descriptif et le budget prévisionnel par manifestation*		
3/Subvention ponctuelle pour : Acquisition de petits équipements		
Points 2 et 3 : le versement de la subvention sera effectif sur la base des justificatifs (factures au nom de l'association)		
TOTAL SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		

DEMANDE D'AIDE DE SUBVENTION AU DEMARRAGE : ☐
(seulement pour les associations nouvellement créées et ayant déjà un an d'existence)

PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA VILLE

L'Association se déclare prête à participer, dans la mesure de ses possibilités, aux manifestations organisées par la Ville :

OUI ☐ NON ☐

L'Association se déclare prête à participer, dans la mesure de ses possibilités, aux manifestations organisées par la Ville dans le cadre des jumelages :

OUI ☐ NON ☐

SAINT-AVOLD, le _____

LA PRESIDENTE, LE PRESIDENT, DE L'ASSOCIATION :

(signature et cachet de l'association)

ATTESTATION BANCAIRE

Je soussigné : ……..

Représentant légal de l'association ……..

Ayant l'ensemble de nos comptes à la banque …….

Déclare sur l'honneur qu'à la date du ……,

Le solde compte courant est de : ……

Le solde compte épargne est de : ……..

Le solde des autres comptes : ……..

Caisse : ……..

Solde des restes à réaliser : …….
……..

POUR FAIRE VALOIR

Fait à …… le …….
(signature et cachet de la banque)

INDICATIONS D'ORDRE GENERAL

1) Dans la mesure où la municipalité s'est fixée comme but de promouvoir la "Vie associative locale", la possibilité est désormais ouverte aux associations de formuler, outre la demande de subvention pour fonctionnement, des demandes ponctuelles et actions spécifiques. Pourront être pris en considération les projets tels que les manifestations destinées à animer la vie locale, le haut niveau, les équipements, voire d'autres projets justifiés. Il est cependant évident qu'il ne pourra y être réservé une suite favorable que dans la limite des crédits inscrits au budget ;

2) Pour des raisons matérielles, les demandes de subvention ne peuvent être examinées par le Conseil Municipal qu'une fois l'an. Il importe donc que les associations fassent état sur le présent formulaire de l'ensemble de leur désidérata pour l'année concernée et ceci, à quelque titre que ce soit ;

3) Afin de permettre une exploitation objective de la présente demande, il est impératif que toutes les cases soient remplies ;

4) La municipalité se réserve le droit de demander des justificatifs relatifs aux renseignements fournis ;

5) Le formulaire de demande de subvention est à retirer à l'accueil de la Mairie, au service Vie Associative ou téléchargeable sur le site de la ville www.saint-avold.fr.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

CONFORMEMENT AU DECRET DU 31/12/2021

Préambule

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (…) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (…) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

L'association_____
représentée par_____, s'engage à respecter les engagements suivants :

Engagement n°1 : Respecter les lois de la République

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

Engagement n°2 : Respecter la liberté de conscience

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.
Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que l'association ou la fondation dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

Engagement n°3 : Liberté des membres de l'association

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et à l'article 39 du code civil local et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

Engagement n°4 : Egalité et non-discrimination

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

Engagement n°5 : Fraternité et prévention de la violence

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

Engagement n°6 : Respect de la dignité de la personne humaine

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

Engagement n°7 : Respect des symboles de la République

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Informations relatives aux données personnelles

La Ville de Saint-Avold traite les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la présente demande de subvention afin d'instruire et de gérer les demandes de subvention des associations, d'assurer le suivi administratif et financier des dossiers et, le cas échéant, de procéder au versement et au contrôle des subventions accordées.

Vous pouvez consulter le site www.saint-avold.fr pour en savoir plus sur le traitement de vos données à caractère personnel et sur l'exercice de vos droits « Informatique et Libertés ».

***Fait à*_____*Le* _____**

La Présidente / Le Président (signature et cachet de l'association) :